

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de réaménagement de la Place Jean-Jaurès, réalisés par l'entreprise LHOPALE TP -
1 rue de Watterzelle - Zone Industrielle- 62126 WIMILLE

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit rue Albert Thomas **du Lundi 10 Juin 2024 à 6h00 au Vendredi 14 Juin 2024 à 18h00.**

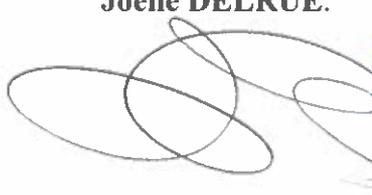
Article 2 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise LHOPALE TP.

Article 3 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur de LHOPALE TP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 06 Juin 2024

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **6 JUIN 2024**